

## **Lancement du numéro vert d'informations « Ecole et Parents »**

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ouvre un numéro gratuit d'informations, « **Ecole et Parents** ». **Cette ligne verte vise à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire.**

Cette initiative s'inscrit dans l'approche globale que poursuit le Plan PAGAS (plan d'action visant à garantir un apprentissage serein) mis en œuvre par la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet, en vue de garantir le bien-être au sein des écoles.

**Ce numéro vert est à la disposition de tous les parents et responsables d'élèves** (père, mère, grands-parents...) de l'enseignement organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé. Il **vient en complément au service « Assistance Écoles »**, déjà en place, et qui permet au personnel de l'enseignement de faire appel aux services qui sont le plus à même d'intervenir en cas de situation difficile. C'est cette fonction d'écoute et d'assistance que la Ministre souhaite privilégier.

De nombreux services sont en effet susceptibles d'apporter une aide. La Fédération Wallonie-Bruxelles travaille à préciser le rôle de chaque acteur, afin de mieux les faire connaître et pour qu'ils travaillent de concert, tout en gardant leur spécificité.

**La ligne « Ecole et Parents » permettra d'orienter les demandes et d'informer les parents et responsables d'élèves lorsque l'enfant ou le parent est confronté à des situations de violence scolaire** : violence dans la cour de récréation, enfant victime de harcèlement, conflit avec un enseignant, vols à l'école, insultes ou moqueries sur Internet, discriminations à l'école...

Cette information peut porter sur :

- les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui peuvent être activés (CPMS, Service de Médiation scolaire, Délégué général aux Droits de l'Enfant...) et la façon d'y faire appel ;
- les autres services qui peuvent procurer une aide ou un accompagnement (A.M.O., Associations de Parents, conseillers de l'aide à la jeunesse...);
- les procédures dans les domaines psychologique, social, juridique ou administratif (changement d'école, recours...).

L'équipe répondant aux permanences téléphoniques est composée de professionnels (psychologues, juriste, enseignants...) formés à la relation d'aide et à l'écoute téléphonique.

**Les parents d'élèves peuvent former le 0800/95.580 du lundi au vendredi, de 9h à 13h.**

Et, pour rappel, depuis septembre 2010, les membres du personnel de l'enseignement peuvent joindre le *0800/20.410*

Ces deux numéros verts sont donc deux services différents et s'adressant à des publics différents, mais qui participent l'un et l'autre au projet de lutte contre la violence scolaire. Cette approche, essentiellement préventive et ouverte au dialogue, permet de répondre de manière particulière aux besoins et aux contextes spécifiques de chaque établissement.

En associant les acteurs de 1<sup>ère</sup> ligne de l'école – directions d'établissements, équipes éducatives, Centres PMS ou Services PSE – et les acteurs du bien-être – administrations, centres locaux et services communautaires de la promotion de la santé, associations du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse –, Marie-Dominique Simonet entend veiller au bien-être des élèves et à celui des personnes qui les encadrent, au bénéfice de meilleures conditions de travail pour tous, indispensables au bon apprentissage.